



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-reparation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Non respect des spécifications techniques d'exploitation**

23 septembre 2012

France : Tricastin : Non respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 28 septembre 2012, l'exploitant de la centrale nucléaire du Tricastin a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à un non respect du délai de réparation de la pompe d'alimentation de secours des générateurs de vapeur du réacteur n°4.

Sur les réacteurs à eau pressurisée exploités par EDF, le circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur fonctionne en cas de défaillance de l'alimentation normale. Il est également utilisé lors des phases de mise à l'arrêt et de démarrage du réacteur. Ce circuit est équipé de 2 motopompes et d'une turbopompe. La turbopompe permet au circuit de fonctionner en cas de perte des alimentations électriques.

Le réacteur n°4 de la centrale nucléaire du Tricastin est en phase d'arrêt pour maintenance programmée et rechargement en combustible depuis le 22 septembre 2012.

Le 23 septembre 2012, à l'occasion d'un essai périodique réalisé sur la turbopompe d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur du réacteur n°4, EDF a mis en évidence que le débit de la turbopompe était légèrement inférieur au critère fixé par les règles générales d'exploitation. En application des spécifications techniques d'exploitation, l'exploitant disposait d'un délai de 3 jours pour réparer la turbopompe et lui permettre d'atteindre les performances fixées par les référentiels de sûreté.

Malgré les actions engagées, l'exploitant n'a pas été en capacité de déterminer l'origine technique du sous-débit constaté : la réparation n'a donc pas pu être réalisée dans le délai fixé par les spécifications techniques d'exploitation.

Dans ces conditions, l'exploitant a présenté à l'Autorité de sûreté une analyse plus détaillée de cet écart et a demandé l'autorisation de poursuivre les opérations de mise à l'arrêt du réacteur n°4 afin d'atteindre un état où la turbopompe d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur n'est plus requise au titre des spécifications techniques d'exploitation. Les arguments présentés par EDF montraient en particulier que le débit effectivement mesuré sur la turbopompe d'alimentation de

secours en eau des générateurs de vapeur, bien que légèrement inférieur au critère conservatif fixé par les règles générales d'exploitation, étaient suffisant pour évacuer la puissance résiduelle du cœur du réacteur en situation de perte totale des alimentations électriques externes. Après examen par l'ASN et son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'ASN a autorisé le 28 septembre 2012 EDF à poursuivre les opérations de mise à l'arrêt du réacteur.

Le 3 octobre 2012, le réacteur n°4 de la centrale nucléaire du Tricastin a atteint l'état « arrêt pour intervention suffisamment ouvert » dans lequel la turbopompe d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur n'est plus requise.

EDF va désormais devoir mettre à profit l'arrêt du réacteur pour investiguer les causes techniques qui sont à l'origine de cet écart.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs.

Cependant, en raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/content/view/full/87669>